

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE LUMBRES  
EN DATE DU MARDI 19 NOVEMBRE 2013**

---

- INSTALLATION AU POSTE DE CONSEILLERE MUNICIPALE DE MME THERESE BRIDENNE, suite à la démission de M. Olivier BRUGE.
- LE COMPTE-RENDU DE LA PRECEDENTE REUNION EST ADOPTE A L'UNANIMITE.
- DESIGNATION, A LA MAJORITE ABSOLUE, DE MME MURIELLE LAMIABLE, TEME DELEGUEE TITULAIRE, POUR REPRESENTER LA COMMUNE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LUMBRES en remplacement de Monsieur Olivier BRUGE.
- DESIGNATION, A LA MAJORITE ABSOLUE, DE MME THERESE BRIDENNE, TEME DELEGUEE SUPPLEANTE, POUR REPRESENTER LA COMMUNE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LUMBRES.
- DESIGNATION, A L'UNANIMITE, DE MME THERESE BRIDENNE AU SEIN DE LA COMMISSION « EDUCATION, CULTURE » en remplacement de M. Olivier BRUGE.
- DESIGNATION, A L'UNANIMITE, DE MME MARIE-LAURENCE BERQUEZ AU SEIN DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE en remplacement de M. Olivier BRUGE.
- DESIGNATION, A L'UNANIMITE, DE M. DANIEL LOUIS AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE ALBERT CAMUS en remplacement de M. Olivier BRUGE.
- ACCORD, A L'UNANIMITE, D'ADMISSION EN NON VALEUR de recouvrement de diverses créances d'un montant de 1.546,37 €.
- ADOPTION, A L'UNANIMITE, DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LUMBRES POUR L'ANNEE 2012.

- **MODIFICATION DES STATUTS DE LA FEDERATION DEPARTEMENTALE D'ENERGIE :**

Vu la Loi du 16 Décembre 2010 relative à la réforme des collectivités territoriales,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 5212-7 et -8, L 5211-7 et -8,

Vu les statuts de la FDE 62, et notamment son article 3,

Vu la délibération n° 2013-34 du 15 Juin 2013 du Comité Syndical de la FDE 62 approuvant à l'unanimité la modification des statuts de la Fédération Départementale d'Energie du Pas-de-Calais, portant notamment sur le mode d'élection des représentants et des délégués,

Considérant la nécessité pour la Commune de Lumbres, en tant que membre de la FDE 62, de se prononcer sur la modification des statuts de la Fédération Départementale d'Energie du Pas-de-Calais,

Après avoir entendu le rapport de Madame le Maire,

Les membres du Conseil Municipal approuvent, à l'unanimité, la modification des statuts de la Fédération Départementale d'Energie du Pas-de-Calais telle que rédigée dans la délibération du Comité Syndical du 15 Juin 2013.

- **ADOPTION, A L'UNANIMITE MOINS UNE VOIX CONTRE, DE LA MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS SUIVANTE :**

En prévision des prochains départs en retraite dans les services administratifs, un poste d'Adjoint Administratif Territorial de 2<sup>ème</sup> classe à 50 % sera transformé en un poste d'Adjoint Administratif Territorial de 2<sup>ème</sup> classe à 100 % à compter du 1<sup>er</sup> Décembre 2013 et un poste d'Adjoint Administratif Territorial de 2<sup>ème</sup> classe à 50 % sera transformé en un poste d'Adjoint Administratif Territorial de 2<sup>ème</sup> classe à 80 % à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2014.

- **ADOPTION, A L'UNANIMITE, DE LA PROPOSITION DE DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU F.A.R.D.A.(BOURG CENTRE) POUR UN MONTANT DE 40.000 € AUPRES DU CONSEIL GENERAL DU PAS-DE-CALAIS (40 % DU COUT HORS TAXE PLAFONNE A 40.000 €) POUR LE PROJET D'AMENAGEMENT DES ABORDS DE L'EGLISE DE LUMBRES (2EME PHASE) AU TITRE DE L'ANNEE 2014.**

Les démarches nécessaires seront effectuées auprès de Monsieur le Président du Conseil Général du Pas-de-Calais.

- **ADOPTION, A L'UNANIMITE, DE LA PROPOSITION DE DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE L'OPERATION OXYGENE 62 POUR UN MONTANT DE 7.625 € AUPRES DU CONSEIL GENERAL DU PAS-DE-CALAIS (50 % PLAFONNE A 7.625 €) POUR LE PROJET D'AMENAGEMENT DES ABORDS DE L'EGLISE DE LUMBRES (2EME PHASE) AU TITRE DE L'ANNEE 2014.**

Les démarches nécessaires seront effectuées auprès de Monsieur le Président du Conseil Général du Pas-de-Calais.

- **TRAVAUX D'AMENAGEMENT PAYSAGER SECURISE DES ESPACES PUBLICS EN CENTRE VILLE :**

Le projet d'aménagement paysager des abords de l'église avance. A ce jour, l'acte notarié de rétrocession des abords a été signé. L'ensemble des demandes de subvention est sur le point d'aboutir. Les études géotechniques ont été réalisées ainsi que ce qui va permettre de finaliser le dossier de consultation des entreprises. Les contrôleurs techniques et SPS ont été désignés. Le marché à procédure adapté est en cours.

Madame le Maire est autorisée, après délibérations et à l'unanimité, à signer le contrat de maîtrise d'œuvre avec l'Agence EMA et les actes d'engagements avec les entreprises retenues à l'issue de la procédure de marché public.

- **CONVENTION AVEC L'ECOLE NOTRE DAME POUR LA PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNE DE LUMBRES :**

Suite au contrat d'association conclu entre l'Etat et l'Ecole Notre Dame, la Commune participe au financement des dépenses de fonctionnement des classes élémentaires de l'Ecole Notre Dame en fonction du nombre d'élève lumbrois fréquentant ces classes.

Jusqu'à ce jour, ce forfait est versé chaque année en Décembre sur la base de la liste des élèves de l'année N-1 et des dépenses de fonctionnement de la commune de l'année N-1.

Monsieur le Président de l'OGEC, Responsable de la gestion de l'établissement Notre Dame, propose la signature d'une convention trisannuelle afin d'éviter de devoir recalculer chaque année le montant de la participation à verser. Le forfait communal serait alors indexé selon un coefficient qui reste à définir.

Un avis défavorable a été émis, à l'unanimité moins une abstention, à cette proposition. Les membres du Conseil Municipal souhaitent que le montant de la redevance à verser soit calculé chaque année sur les bases du compte administratif de l'année N-1.

- **TRAVAUX DE RENOVATION DE LA ROUTE DE QUELMES :**

Pendant les travaux d'aménagement de l'Avenue Bernard Chochoy, de nombreux véhicules ont choisi de traverser le Val de Lumbres plutôt que d'emprunter la déviation mise en place. De ce fait, la Route de Quelmes s'est fortement dégradée et nécessite des travaux urgents.

Madame le Maire propose qu'une somme de **1.000 € T.T.C.** soit budgétisée pour la rénovation de cette voirie.

Un avis favorable a été émis, à l'unanimité, à cette proposition.

• **DEMANDE DE SUBVENTION D.E.T.R. POUR LA LUTTE CONTRE LES INONDATIONS :**

Des inondations se sont produites Rue Victor Hugo le 26 Juin 2012 et le 23 Septembre 2012. Une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle avait d'ailleurs été déposée pour les inondations du 26 Juin 2012. Le Conseil Municipal avait alors décidé, lors de sa séance en date du 12 Juillet 2012, de procéder à l'état du réseau par le passage d'une caméra et de lancer une étude hydraulique.

Au vue du résultat de cette étude, il s'avère que des travaux peuvent être réalisés afin d'éviter les inondations. Ces derniers peuvent être entrepris en trois phases successives.

En conséquence, Madame le Maire propose de réaliser la première phase en 2014 et de solliciter une subvention au titre de la D.E.T.R.

Le coût total de cette opération est estimé à **42.700 € H.T.** hors maîtrise d'œuvre. La subvention D.E.T.R. pourrait être sollicitée à hauteur de 35 %.

Cette proposition a été acceptée à l'unanimité et Madame le Maire est autorisée à solliciter auprès de Monsieur le Sous-Préfet la subvention D.E.T.R.

• **ATTRIBUTION DE LA D.E.T.R. POUR LA CONSTRUCTION DE SALLES DE CLASSE A L'ECOLE ROGER SALENGRO :**

Au vue des résultats de l'ouverture des plis, le coût total de l'opération s'élève à **554.647,63 € hors taxe :**

**Coût des travaux (H.T.)**

<b>Lot 1 :</b> Gros Œuvre :	153.964,67 €
<b>Lot 2 :</b> Charpente Bois :	116.902,72 €
<b>Lot 3 :</b> Etanchéité :	30.230,31 €
<b>Lot 4 :</b> Menuiseries extérieures et intérieures :	46.230,45 €
<b>Lot 5 :</b> Plâtrerie :	26.099,42 €
<b>Lot 6 :</b> Peintures Sol souple :	27.424,02 €
<b>Lot 7 :</b> Plomberie – Sanitaires :	33.572,90 €
<b>Lot 8 :</b> Electricité :	17.552,77 €
	<hr/>
<b><u>TOTAL :</u></b>	<b>451.977,26 €</b>

## Etudes (H.T.)

Contrôleur Technique Qualiconsult :	3.719,00 €
Contrôleur S.P.S. Société BF CSC :	1.385,00 €
Etude Géotechnique Société Arcadis :	2.620,00 €
Diagnostic Amiante Société T.F.D.I. :	589,47 €
Relevé topographique INGEO :	1.500,00 €
Assurance Dommage Ouvrage SMACL :	8.000,00 €
Maîtrise d'œuvre Cabinet PENNINCK :	61.356,90 €
Frais d'insertion et de reproduction :	1.500,00 €

**TOTAL : 80.670,37 €**

**Imprévus : 22.000 € H.T.**

**COUT TOTAL DE L'OPERATION : 554.647,63 € H.T.**

Le montant de la D.E.T.R. attribué est de **138.661,91 €**.

Le plan de financement ci-dessous est accepté, à l'unanimité et Madame le Maire est autorisé à signer toutes les pièces relatives au marché.

### **PLAN DE FINANCEMENT**

Dépenses	Montant H.T.	Ressources	Montant H.T.	Taux
Travaux	451 977,26 €	- DETR	138 661,91 €	25 %
<u>Autres (honoraires) :</u> Assurances et imprévus	102 670,37 €			
<b>Coût total de l'opération</b>	<b>554 647,63 €</b>	<b>Sous-total</b>	<b>138 661,91 €</b>	<b>25 %</b>
		- Fonds propre	215 985,72 €	39 %
		- Emprunts	200 000,00 €	36 %
		<b>Sous-total</b>	<b>415 985,72 €</b>	<b>75 %</b>
<b>TOTAL base éligible</b>	<b>554 647,63 €</b>	<b>Total de ressources</b>	<b>554 647,63€</b>	<b>100 %</b>

• **ADOPTION, A L'UNANIMITE, DES DECISIONS BUDGETAIRES MODIFICATIVES SUIVANTES :**

**SECTION D'INVESTISSEMENT :**

Opération 478 : Aménagement de l'Ecole Roger Salengro

Recettes : Article 1341 : + 138.662 €

Dépenses : Article 21312 : + 463.662 €

Opération 384 : Gros Travaux de Voirie

Dépenses : Article 2151 : - 310.000 €

Opération 481 : Aménagement des abords de l'église

Recettes : Article 1313 : + 94.000 €

Dépenses : Article 2151 : + 94.000 €

Opération 474 : Etude FISAC

Dépenses : Article 2031 : - 5.000 €

Opération 476 : Aménagement de la Médiathèque

Dépenses : Article 21318 : - 10.000 €

• **APPROBATION, A L'UNANIMITE, DES PROPOSITIONS SUR L'ORGANISATION DES ACCUEILS DE LOISIRS PENDANT L'ANNEE 2014 :**

Les Accueils de Loisirs Sans Hébergement des vacances d'Hiver et de Printemps 2014 auront lieu :

- **du Lundi 24 Février 2014 au Vendredi 28 Février 2014 inclus,**

- **du Mardi 22 Avril 2014 au Vendredi 25 Avril 2014 inclus,**

dans les locaux de l'Ecole Jules Guesde (2 salles de classe + salle d'évolution), la Salle Michel Berger et l'une des salles de réunion de la cour de la Mairie.

Ces centres accueilleront les enfants de 3 ans déjà scolarisés jusqu'aux élèves scolarisés en CM2. Ils fonctionneront de 09 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00. Un goûter sera distribué l'après-midi.

Un accueil péricentre à l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement sera mis en place.

Celui-ci est progressif de 08 h 00 à 09 h 00 et dégressif de 17 h 00 à 18 h 00.

Une pause méridienne sera instaurée aux enfants souhaitant se restaurer.

L'effectif prévu est de 40 enfants. La priorité sera donnée aux enfants Lumbois.

L'encadrement sera composé d'un Directeur et au maximum de 5 animateurs.

Les animateurs seront rémunérés à raison de 6 heures par jour d'ouverture d'Accueil, à savoir :

- pour les animateurs non diplômés : sur la base du **SMIC**,
- pour les animateurs ayant suivi le stage de base BAFA : **SMIC + 5 %**,
- pour les animateurs ayant suivi le stage d'approfondissement BAFA : **SMIC + 10 %**.

Les journées consacrées à la préparation et au rangement à la fin de l'Accueil seront payées au taux journalier.

Participation financière :

**POUR LES VACANCES DU 24 FEVRIER AU 28 FEVRIER 2014**

**POUR LES LUMBROIS**

<b>Quotient Familial</b>	<b>Pour 1 enfant</b>	<b>Par enfant supplémentaire</b>	<b>Garderie</b>	<b>Repas par jour</b>
jusque 617	24 € - notification CAF	19 € - notification CAF	5 €	2,84 €
Au-delà de 617	25 €	20 €	5 €	2,84 €

**POUR LES NON LUMBROIS**

<b>Quotient Familial</b>	<b>Pour 1 enfant</b>	<b>Par enfant supplémentaire</b>	<b>Garderie</b>	<b>Repas par jour</b>
jusque 617	49 € - notification CAF	39 € - notification CAF	5 €	3,29 €
Au-delà de 617	50 €	40 €	5 €	3,29 €

**POUR LES VACANCES DU 22 AVRIL AU 25 AVRIL 2014**

**POUR LES LUMBROIS**

<b>Quotient Familial</b>	<b>Pour 1 enfant</b>	<b>Par enfant supplémentaire</b>	<b>Garderie</b>	<b>Repas par jour</b>
jusque 617	19 € - notification CAF	15 € - notification CAF	4 €	2,84 €
Au-delà de 617	20 €	16 €	4 €	2,84 €

**POUR LES NON LUMBROIS**

<b>Quotient Familial</b>	<b>Pour 1 enfant</b>	<b>Par enfant supplémentaire</b>	<b>Garderie</b>	<b>Repas par jour</b>
jusque 617	39 € - notification CAF	31 € - notification CAF	4 €	3,29 €
Au-delà de 617	40 €	32 €	4 €	3,29 €

Le paiement se fera lors de l'inscription avant le démarrage de l'Accueil pour l'ensemble de la session.

Les bulletins d'inscription ainsi qu'un justificatif de domicile seront remis directement à la Directrice de l'Accueil de Loisirs qui tiendra des permanences en Mairie.

Pour les allocataires CAF dont le quotient familial est inférieur à 617 €, la notification d'aide aux temps libres Accueil de Loisirs devra obligatoirement être jointe à l'inscription pour bénéficier de la participation CAF.

Les réservations de repas se feront lors de l'inscription et seront facturés à la fin du séjour.

- **ATTRIBUTION, A L'UNANIMITE, D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE DE L'ECOLE ROGER SALENGRO D'UN MONTANT DE 1 000 €** pour financer une partie du séjour en classe de neige qui aura lieu du 05 au 12 Janvier 2014. Les crédits seront prélevés sur le Budget 2014.

- **PROJET DE CREATION D'UN NOUVEAU CIMETIERE :**

La configuration de l'actuel cimetière, en centre-ville, ne permet plus aucune extension. Il est, par conséquent, urgent de créer un nouveau cimetière sachant que celui-ci ne pourra se situer à une distance inférieure de 35 m des dernières habitations.

En conséquence, Madame le Maire propose que la Commune se porte acquéreur de la parcelle cadastrée Section ZE n° 50 et d'une partie de la parcelle cadastrée Section ZE n° 52, le tout pour une superficie de 4.000 m<sup>2</sup>, propriété du GFA de la Morinie pour un coût de **50.000 €** sous réserve de l'attribution de l'arrêté préfectoral autorisant la construction d'un nouveau cimetière à cet endroit.

La Commune prendrait en plus à sa charge l'indemnité d'éviction de l'exploitant et l'ensemble des frais notariés.

Un avis favorable a été émis, à l'unanimité, à cette proposition. Madame le Maire est autorisée à :

- signer un compromis de vente auprès du notaire désigné par le GFA de la Morinie,
- signer une convention de Maîtrise d'œuvre pour la réalisation de ce projet,
- signer la convention nécessaire pour l'étude hydrogéologique,
- solliciter Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais pour la création de ce cimetière par arrêté préfectoral après enquête publique.

- **ADOPTION, A L'UNANIMITE, DE LA CREATION D'UN EMPLOI AUX SERVICES TECHNIQUES DANS LE CADRE DES EMPLOIS D'AVENIR.** Madame le Maire est autorisée à effectuer toutes les démarches nécessaires en vue de ce recrutement.



- **ACCORD, A L'UNANIMITE, POUR L'INTERVENTION DU SERVICE DE REMPLACEMENT DU CENTRE DE GESTION DU PAS-DE-CALAIS SUITE A L'ABSENCE DE PERSONNEL AU SEIN DES SERVICES ADMINISTRATIFS.**
- **MODIFICATION DES RYTHMES SCOLAIRES APPROUVEE A L'UNANIMITE :**

Le projet d'organisation de la semaine scolaire pour l'année 2014/2015 avance. Le 04 Novembre 2013, la Commission « Education, Culture », les membres des Conseils d'Ecoles, les directrices et directeur, les enseignantes et enseignants se sont réunis pour élaborer un projet d'organisation qui sera proposé à Monsieur l'Inspecteur d'Académie.

Après de longs et fructueux échanges, il a été décidé de retenir les horaires ci-dessous :

<b>HORAIRES</b>	<b>LUNDI</b>	<b>MARDI</b>	<b>MERCREDI</b>	<b>JEUDI</b>	<b>VENDREDI</b>
08h45 - 09h45					
09h45 - 10h45					
10h45 - 11h45					
11h45 - 12h15					
12h15 - 13h45					
13h45 - 14h45					
14h45 - 15h30					
15h30 - 16h30	APC			APC	

APC : Activités Pédagogiques Complémentaires

Cette proposition sera soumise à Monsieur l'Inspecteur d'Académie.